

Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF) : La plus importante réforme politique depuis la décolonisation des années 60.

1. Réforme politique prépondérante

L'accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) est entré en vigueur le vendredi 1er janvier 2021, conformément aux engagements pris par les 54 États qui ont signé ledit texte et les 34 qui l'ont ratifié.

Allant à contre-courant du jacobinisme autarcique des uns, et du séparatisme féodal des autres, la Zlecaf est, sans nul doute, la plus grande révolution après les indépendances des pays africains intervenues au cours de la décennie 1960. "C'est un jour historique pour notre continent", a déclaré le président nigérien Mahamadou Issoufou. "Avec la Zlecaf, nous mettons fin à une histoire de 134 ans de balkanisation de notre continent. Nous sortons, par le haut, de 84.000 km de frontières qui sont autant des murs qui séparent les Africains des Africains", a-t-il ajouté.

« L'intégration économique cimentera les fondements d'une Afrique qui saura s'affranchir de l'aide internationale », a déclaré le président ghanéen, Nana Akufo-Addo. (Fatma Bendhaou 2021)

Comme la perestroïka en 1985 et la chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989 ont marqué la fin de la guerre froide, ouvrant la voie à un nouvel ordre mondial et à la démocratisation des pays africains, le lancement de la Zlecaf consacre les idées alternatives qui vont réformer implacablement l'Etat, la société et l'économie en Afrique.

2. Historique

La décision de lancer le projet de zone de libre-échange continentale a été prise en janvier 2012, lors de la 18^e session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine. Subséquemment, le processus de négociation s'est amorcé en juin 2015 à Johannesburg, au cours de la 25^e session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine qui a fixé les objectifs, les principes et la feuille de route pour créer la Zlecaf.

Le 21 mars 2018, 44 pays ont signé à Kigali l'accord de libre-échange, à l'exception de quelques pays, tels que le Nigeria, le Burundi, l'Érythrée, la Namibie et la Sierra Leone. Tandis que le 10 février 2020, après plusieurs jours de débat, le Sud-Africain Wamkele Keabetswe Mene est élu Secrétaire général de la zone de libre-échange continentale africaine. En août 2020, le siège du secrétariat de la zone de libre-échange est inauguré à Accra au Ghana.

En raison de la pandémie de Covid-19, la mise en place de la Zlecaf, initialement prévue pour le 1^{er} juillet 2020, est finalement effective le 1^{er} janvier 2021. (Olivier Rogez et Marine Jeannin 2021)

3. Objectifs, principes et champ d'application de la ZLECAF

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'accord du 21 mars 2018, la Zlecaf vise à : (a) créer un marché unique pour les marchandises et les services par la promotion de la liberté de circulation des personnes, suivant la vision panafricaine d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique » telle qu'énoncée dans l'Agenda 2063 ; (b) créer un marché libéralisé des marchandises et services au terme des cycles successifs de négociations ; (c) contribuer à la circulation des capitaux et faciliter les investissements en s'appuyant sur les initiatives des États parties et les communautés économiques régionales (CER) ; (d) poser les bases de la création d'une union douanière continentale à un stade ultérieur; (e) promouvoir et réaliser le développement socio-économique inclusif et durable, l'égalité de genres et la transformation structurelle des États parties ; (f) renforcer la compétitivité des économies des États parties aux niveaux continental et mondial ; 5 (g) promouvoir le développement industriel à travers la diversification et le développement des chaînes de valeurs régionales, le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire ; et (h) résoudre les défis de l'appartenance à une multitude d'organisations qui se chevauchent, et accélérer le processus d'intégration régionale et continentale.

Aux fins de réalisation des objectifs énoncés supra, les États parties : (a) éliminent progressivement les barrières tarifaires et non-tarifaires au commerce des marchandises ; (b) libéralisent progressivement le commerce des services ; (c) harmonisent leur législation en matière d'investissement, de droits de propriété intellectuelle et de concurrence ; (d) travaillent conjointement dans tous les domaines liés au commerce; (e) coopèrent dans le domaine douanier et dans la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges ; (f) établissent un mécanisme de règlement des différends concernant leurs droits et obligations ; et (g) maintiennent un cadre institutionnel de mise en œuvre et de gestion de la Zlecaf.

4. Contexte international marqué par la Covid-19

La pandémie du coronavirus a causé un important déclin du commerce mondial en 2020, selon un nouveau rapport de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED).

En effet, la Covid-19 devrait entraîner jusqu'à 79 milliards de dollars de pertes de production en Afrique en 2020, du fait du bouleversement des chaînes d'approvisionnement internationales, notamment pour des biens essentiels tels que les fournitures médicales et les denrées alimentaires.

Cette nouvelle donne met en lumière la nécessité d'une intégration plus étroite entre les pays africains, afin que ces derniers puissent renforcer l'autosuffisance commune, améliorer les économies nationales et réduire la dépendance vis-à-vis des sources extérieures de financement.

En remplaçant la mosaïque d'accords régionaux, aussi bien qu'en rationalisant les procédures aux frontières et en donnant la priorité aux réformes commerciales, la Zlecaf pourrait aider les pays africains à affermir leur résilience face à de futurs chocs économiques.

Selon un rapport de la Banque mondiale, la zone de libre-échange stimulerait également de manière significative le commerce africain, en particulier les échanges intrarégionaux dans le secteur manufacturier, grâce à la réduction des coûts commerciaux.

Les exportations intracontinentales pourront augmenter de 81%, tandis que la progression vers les pays non africains culminerait à 19%, suscitant l'accroissement des revenus dans chaque pays, à hauteur de 10,3% pour le salaire des travailleurs non qualifiés et de 9,8% pour celui des travailleurs qualifiés. (Zeufack 2020) w.kpodo@afdb.org

5. Enjeux et atouts de la ZLECAF

Les données statistiques ci-après attestent l'inefficacité du système agricole et du commerce en Afrique. A l'évidence, le commerce entre les pays africains est très marginal en comparaison de ceux enregistrés entre les pays d'Europe et d'Asie.

Tableau 2 : Situation du commerce international entre 2015 et 2017

N° ORDRE	LIBELLE	AFRIQUE	EUROPE	ASIE	OCEANIE
1	Valeur totale des exportations vers le reste du monde (en milliards de dollars US)	760	4.109	6.801	481
2	Exportations intracontinentales (% du total des exportations)	16,6	68,1	59,4	7
3	Moyenne des exportations et importations intracontinentales (% des exportations)	15,2	67	61	7

Source : Données statistiques CNUCED 2019

L'Afrique centrale reste la région la moins dynamique du fait que les échanges entre pays sont encore embryonnaires, se chiffrant à 800 millions de dollars US, soit 17,7 % du commerce total du continent, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Echanges intrarégionaux au niveau des Communautés économiques régionales en 2016

N° ORDRE	COMMUNAUTES ECONOMIQUES REGIONALES	ECHANGES INTRAREGIONAUX (en milliards de dollars US)	ECHANGES INTRAREGIONAUX (en % du total des exportations vers l'Afrique)
1	SADC	34,7	84,9
2	CEN-SAD (etats sahélo-sahariens)	18,7	58,4
3	CEDEAO	11,4	56,7
4	COMESA	10,7	59,5
5	UMA	4,2	51,8
6	CAE (Afrique de l'EST)	3,1	48,3
7	IGAD	2,5	49
8	CEEAC	0,8	17,7

Source : Données statistiques CNUCED 2019

Il faudrait noter que les pays producteurs et exportateurs du pétrole, à l'exception du Nigéria, participent faiblement au commerce intra-africain : l'Angola est à 3,9 % de ses exportations, la Lybie à 4,5 % et l'Algérie à 5,5 % en 2016.

Selon Wamkele Mene, premier secrétaire général de la Zlecaf, l'accord offre à l'Afrique l'occasion de s'attaquer aux plus grands défis actuels en matière d'échanges commerciaux et de développement économique, à savoir : la fragmentation du marché, la présence d'économies nationales de petite taille, la dépendance excessive à l'égard des exportations de matières premières, la distorsion entre les politiques budgétaire, monétaire et financière, un potentiel exportateur trop limité, une fiscalité prohibitive, des chaînes de valeur régionales sous-exploitées, des barrières réglementaires et tarifaires très élevées. « Nous devons agir dès maintenant pour démanteler le modèle économique que nous avons hérité de l'époque coloniale », a-t-il insisté.

La Zlecaf, qui représente la plus grande zone de libre-échange du monde, est susceptible de transformer le continent grâce à son marché potentiel de 1,2 milliard de personnes, et son PIB combiné d'environ 3.000 milliards de dollars américains pour les 54 États membres de l'UA. Selon un nouveau rapport de la Banque mondiale, la Zlecaf pourrait rapporter à l'Afrique 450 milliards de dollars de revenus supplémentaires, soit une hausse de 7%. Mais, faudrait-il que le marché des produits vivriers fût standardisé, contractualisé et électroniquement intégré.

C'est à cette condition que l'Afrique sera capable de tirer largement profit de la libéralisation des échanges, et de la levée des obstacles tarifaires consécutive aux accords négociés sous l'égide de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). (Harmsen R. 1995) D'autant plus que la Zlecaf aboutirait à la récupération des gains plantureux que les pays développés tirent actuellement de leurs échanges commerciaux avec les pays africains.

Dans cette perspective, l'union monétaire et douanière est prévue, à une ultime étape, pour conjurer le commerce illicite des matières premières et prévenir des chocs extérieurs, plus particulièrement, l'invasion des produits subventionnés des pays développés et ceux de la contrebande.

6. Instruments et étapes d'implémentation de l'accord

Les Etats parties ont signé des Protocoles, notamment sur le commerce des biens et des services, les investissements, les droits de propriété intellectuelle, la politique de concurrence, les procédures relatives au règlement des différends. Ces documents ainsi que les Annexes et Appendices y afférents, forment un engagement unique desdits Etats.

Des instruments supplémentaires, jugés nécessaires dans le cadre de la poursuite des objectifs de l'Accord seront conclus en cycles successifs. Ainsi, la phase II des négociations concernent les domaines ci-après : (a) les droits de propriété intellectuelle; (b) l'investissement; et (c) la politique de concurrence.

Le cadre institutionnel pour la mise en œuvre, l'administration, la facilitation, le suivi et l'évaluation de la Zlecaf comprend les organes suivants : (a) la Conférence ; (b) le Conseil des ministres; (c) le Comité des hauts fonctionnaires du commerce ; et (d) le Secrétariat. La Conférence, en tant qu'organe suprême de prise de décision de l'UA, exerce un contrôle et donne des orientations stratégiques sur le fonctionnement de la Zlecaf, y compris le Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain (BIAT). (Articles 9 et 10 de l'Accord)

Le Conseil des ministres africains en charge du commerce rend compte à la Conférence par l'intermédiaire du Conseil exécutif. Il travaille en collaboration avec les organes et institutions compétents de l'UA à l'effet d'harmonisation des politiques, stratégies et mesures appropriées pour la mise en œuvre effective de l'Accord.

Le Secrétariat est un organe institutionnel du système de l'Union africaine ayant une autonomie fonctionnelle, et doté d'une personnalité juridique indépendante dont les pouvoirs et les fonctions sont déterminés par le Conseil des ministres du Commerce.

7. Contraintes de la ZLECAF

Sous la pression de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'Union Européenne a retiré les avantages dont bénéficiaient les pays ACP en termes d'accès au marché européen. Avec la substitution des anciens accords de Lomé et de Cotonou par les Accords de Partenariat Economique (APE), les produits locaux seront concurrencés par ceux d'Europe sur le sol africain au nom du libre-échange.

La Zlecaf s'inscrit donc dans ce cadre du multilatéralisme, et corollairement, dans la compétition et libre concurrence sur les marchés internationaux de biens, services et

capitaux. Elle s'évertue à créer dans le même temps des marchés nationaux et régionaux intégrés sur lesquels elle devra s'appuyer.

En effet, la création d'un marché à l'échelle du continent exige une action volontariste pour réduire tous les coûts commerciaux (y compris les impôts, taxes, parafiscalité...) et stimuler l'esprit d'entreprise. Il faudra pour cela adopter des législations permettant aux marchandises, aux capitaux et aux informations de circuler librement et facilement à travers les frontières. De même, l'amélioration du capital humain, et spécialement la professionnalisation des informels et ruraux, sera un des facteurs d'augmentation de la productivité et de l'innovation des entreprises nationales.

Si l'on admet le fait que la croissance économique soit la résultante de l'esprit d'entreprise et de l'accumulation du capital (épargne-investissement), les pays africains qui n'ont ni entrepreneurs schumpetériens, ni épargne, se doivent d'allier subtilement la stratégie des zones économiques spéciales (ZES) à la maximisation du contenu local (participation communautaire), pour attirer les investisseurs étrangers, tout en se soumettant à l'impératif catégorique de sortir les gens du peuple de la marginalisation socio-politique et économique, dans laquelle ils sont plongés depuis l'époque coloniale.

Tant que l'Afrique ne pourra pas accroître le rendement à l'hectare pour booster la production et les exportations agricoles, elle restera une zone périphérique de l'économie mondiale, sans intérêt pour les entreprises transnationales qui ne la prendront jamais en compte dans leurs stratégies. (Born A. et Mathieu P. 2015)

Il faudrait au même titre amplifier les échanges infrarégionaux de produits vivriers, de produits transformés et de matières premières, aux fins de renforcer la coopération et l'intégration régionales, telles que recommandées jadis par le Plan d'action de Lagos et présentement par la Zlecaf. Selon le rapport Africa-Pulse publié par la Banque mondiale en septembre 2016, le progrès dans l'agriculture permettra au continent africain de capitaliser sur le développement rapide de ses marchés, qui devraient représenter près de 3.000 milliards de dollars d'ici 2030.

Cependant, le développement de l'agriculture en Afrique est contrarié par la désorganisation des marchés locaux, la faiblesse des échanges intra-régionaux et le manque de compétitivité sur les marchés internationaux. Globalement, les marchés agricoles africains sont inefficaces.

Les exportations agricoles des pays africains s'élevaient globalement en 2013 à 62 milliards d'USD, soit 3,5% du total mondial, tandis que les échanges agricoles intra-régionaux se chiffraient à 27,5 %. (World Trade Organization 2014) « Dans certains pays subsahariens notamment francophones, les agriculteurs produisent peu et mal, à cause de l'absence d'une vraie politique agricole », estime l'expert Jonathan Brooks, chef de la division des échanges et marchés agroalimentaires de l'OCDE.

A titre indicatif, le football, un hobby pour le peuple, est démocratiquement mieux structuré en Afrique que l'agriculture. On trouve dans chaque pays une

fédération nationale de football avec des ramifications au niveau local : ligues locales, associations sportives, cercles des fans, commissions techniques et de discipline, arbitrage. De surcroît, les installations sportives et services connexes existent tant bien que mal au niveau de toutes les circonscriptions administratives.

Par comparaison avec ce sport, l'institutionnalisation de l'agriculture est encore embryonnaire, alors qu'il y a nécessité d'équilibrer le pain et le jeu comme chez les romains antiques. Dans tous les deux cas, on ne peut espérer réaliser des performances sur le plan international, tant que les sportifs ou les agriculteurs ne seront pas professionnalisés.

Sur le plan intérieur, il existe déjà un marché en pleine croissance pour les produits alimentaires, mais dont la demande est largement satisfaite par les importations. Il s'agit, dans un proche avenir, d'améliorer le système de commercialisation et les dispositifs de stockage pour accroître, à l'intérieur, le commerce issu des cultures vivrières et de rapport, de créer des unités de commercialisation (coopératives) en vue d'éliminer les intermédiaires spéculateurs et de relancer la production d'intrants agricoles au profit des centres ruraux.

Dans le même ordre d'idées, les accords de partenariat économique, signés en juin 2000 entre l'Union Européenne et les Etats ACP, devraient réserver un espace et des parts de marché dédiés à l'intégration régionale, afin de relever les revenus dans les zones rurales où vivent 73 % des pauvres des pays en développement.

Par ailleurs, le monde étant incontestablement entré dans une nouvelle ère où les nouvelles technologies de l'information et de la communication jouent le rôle moteur de l'intégration économique, les pays africains devraient tirer parti du partage des idées à l'échelle mondiale sur Internet, qui permet à des millions de petites entreprises n'ayant pas l'envergure nécessaire pour s'aventurer physiquement à l'étranger, d'intégrer l'export par le biais de marchés en ligne. (Sebastian Mallaby, 2016)

8. Déficit agricole et facture des importations alimentaires de l'Afrique subsaharienne

L'Afrique dépense actuellement près de 40 milliards de dollars par an pour l'importation de la nourriture. Ce pactole devrait être conservé sur le continent africain pour constituer un marché que les jeunes africains pourront exploiter, afin de créer plus de richesses chaque année. (Africa Check 2017)

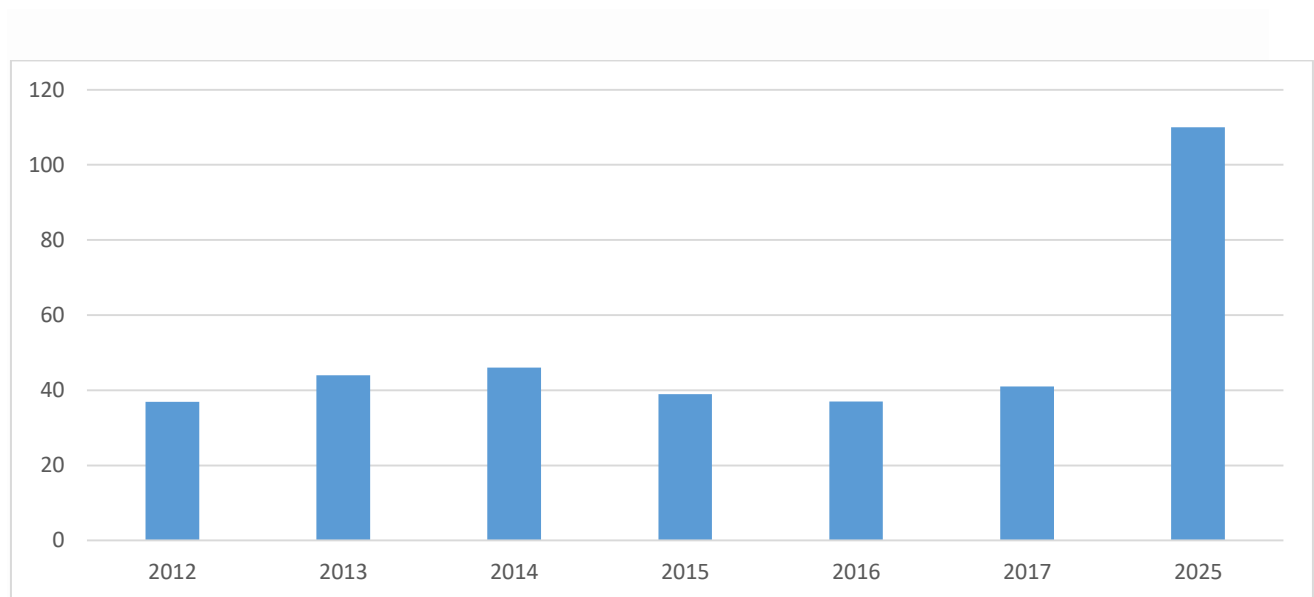
Le déficit agricole et le dilemme financier dans lequel l'Afrique est enfermé serait dû à la faible productivité de l'agriculture et à l'insuffisance de transformation des

produits agricoles, eu égard à la croissance démographique générale en Afrique et à l'urbanisation anarchique qui tire la demande de denrées alimentaires de haute qualité (telles que le riz), qui ne sont pas fournies par des producteurs africains. (Rapport de l'ONG GRAIN)

Le réchauffement climatique, qui pis est, a exacerbé le déficit alimentaire de l'Afrique subsaharienne, entraînant l'alourdissement de la facture des importations des produits agricoles.

La Banque Africaine de Développement prévoit que les importations nettes de produits alimentaires de l'Afrique tripleront d'ici 2025, pour atteindre plus de 110 milliards de dollars. Dans le même sens, les Nations Unies prévoient que l'Afrique ne couvrira que 13 % de ses besoins alimentaires en 2050.

Tableau 4 : Evolution des importations des vivres de 2012 à 2017 et projections 2025 (en milliards de dollars US)



Source : FAO perspectives alimentaires 2017 et projections BAD 2015

La conjonction de la crise climatique et de la hausse des importations de produits alimentaires font courir l'Afrique tout droit à la catastrophe, à moins que des mesures ne soient prises pour mettre en place la production locale et le commerce intra-africain, dans le but de supprimer la dépendance croissante vis-à-vis des importations de céréales et d'autres aliments de base. (Rapport de l'ONG GRAIN)

Il est donc important que l'Afrique cesse de s'appuyer sur des importations peu chères de produits agricoles venant d'autres régions.

Tenant compte de son potentiel productif agricole, l'Afrique peut arriver à l'autosuffisance alimentaire grâce au soutien des gouvernements à la production locale, et non pas en faisant fond sur les entreprises agro-industrielles et le commerce international ». Elle devra se départir de la politique suivie depuis une dizaine d'années qui érigeait l'investissement privé étranger en solution ultime pour le développement, mais qui a malencontreusement dégradé la production locale.

Dès lors, les réformateurs prônent la réactivation des accords de Maputo selon lesquels 10% de budget national des pays devraient être engagés à investir dans l'agriculture en faveur des populations rurales (la promotion des entreprises coopératives) et l'utilisation de moyens adaptés au sol africain (vulgarisation des techniques managériales et de production modernes). On ne le dira jamais assez, la souveraineté alimentaire est la seule solution à la crise multiforme qui menace d'implosion les Etats africains.

A la bonne heure, l'accord de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) contribuera à une nette amélioration des échanges internes avec la forte réduction des droits de douanes, en particulier pour les produits agricoles et alimentaires. Les gains infrarégionaux devraient être particulièrement importants pour les produits carnés, le lait et les produits laitiers, le sucre, les boissons, les fruits, les légumes et les noix, ainsi que pour le riz paddy et le riz transformé, selon l'OCDE et la FAO.

Toutefois, il faudrait rapidement assurer la fluidité des échanges interafricains, que cela soit au niveau des infrastructures, des postes frontières, des mesures tarifaires ou non tarifaires.

9. Modèle asiatique d'intégration économique

La mondialisation a permis à l'Asie de rattraper son retard sur le plan économique, grâce à des réformes profondes du système éducatif et à l'adoption des innovations scientifiques et techniques.

Contre toute vraisemblance, les pays de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui ont fait d'énormes progrès socio-économiques au cours des dernières décennies, sont, à ce jour, contraints de mener un ensemble de réformes audacieuses pour passer à l'étape supérieure de développement, en relevant les nouveaux défis, en particulier le vieillissement de la population, la faible croissance de la productivité, le renforcement des régimes de pension, la hausse des taux d'intérêt dans les pays avancés, le ralentissement de la croissance en Chine, les tensions commerciales grandissantes et, pour comble, la Covid-19.

A mesure que la structure des échanges commerciaux et la technologie remodelent le paysage concurrentiel, l'Asie du Sud-Est devra compter davantage sur la

demande intérieure et moins sur l'exportation de marchandises. Pour l'ASEAN, il serait urgent de pousser plus loin l'intégration, en poursuivant les politiques de réduction des obstacles tarifaires au commerce des produits manufacturés, et de compression des coûts commerciaux. De surcroît, il faudrait ouvrir ses marchés au commerce de services et aux compétences étrangères.

En effet, les pays de l'ASEAN commencent à perdre une partie de leur avantage concurrentiel à cause de l'augmentation des salaires. Sur ces entrefaites, l'automatisation (intelligence artificielle) et la robotique réduisent la demande de main-d'œuvre relativement peu qualifiée. A l'avenir, le secteur manufacturier exigera moins de travailleurs, mais plus d'expertise, pour dépasser son niveau de revenu moyen.

Ainsi, la région ne pourra plus dépendre du modèle de croissance d'une industrie manufacturière à forte intensité de main-d'œuvre orientée vers l'exportation. Dans la perspective de son accession à l'ère numérique, elle devra former davantage de scientifiques, de programmeurs, ainsi que de professionnels sociaux. A l'appui de cette réforme, les autorités politiques n'auront point de cesse que le climat des affaires ne soit amélioré, en investissant dans la recherche et le développement, et en améliorant les routes, les ports et l'infrastructure des services à large bande.

Pour assurer une croissance inclusive, les pouvoirs publics sont appelés à renforcer les institutions et adopter de bonnes politiques : réforme de l'Administration fiscale afin de faire passer les recettes publiques de 13 à 15 % du PIB (moyenne mondiale), financement des investissements essentiels, déblocage de la productivité des facteurs en sublimant la créativité et le dynamisme des nationaux, accroissement des taux d'activité des femmes, amélioration des dispositifs de protection sociale, relèvement de la concurrence et remise en question des intérêts de la nomenklatura. (Yong Rhee C., 2018)

10. Modèle européen d'intégration économique

A titre d'illustration, le système intégratif de l'UE en matière de développement rural s'appuie sur une politique commune. Celle-ci laisse tout de même une marge de manœuvre aux États membres. Son financement est assuré partiellement par le budget central de l'UE et par les budgets nationaux ou régionaux des États membres.

L'UE a la tâche de concevoir une stratégie de développement rural cohérent à l'échelle de toute la communauté, en fixant des orientations stratégiques à suivre par les plans nationaux.

Les règles fondamentales qui régissent la politique de développement rural, ainsi que les instruments politiques dont disposent les États membres et les régions, figurent dans un règlement (CE) du Conseil.

Par souci d'équilibre, les États membres et les régions sont tenus de répartir l'ensemble de leurs fonds dédiés au développement rural entre les objectifs fixés par ledit règlement.

Pour la période 2007-2013, une partie de ces fonds a été consacrée à soutenir des projets basés sur l'expérience acquise avec les initiatives communautaires leader. L'«approche Leader» du développement rural implique la conception et la mise en œuvre des projets très spécifiques par des partenariats locaux, dans l'objectif de résoudre les problèmes locaux.

Pour atteindre cet objectif, la politique de développement rural s'est basée sur une approche plus stratégique en matière de compétitivité, de création d'emplois et d'innovation dans les zones rurales, ainsi qu'une meilleure gouvernance quant à la mise en œuvre des programmes. Elle a mis davantage l'accent sur les investissements prospectifs dans les personnes, le savoir-faire et le capital affectés à l'agriculture et à la sylviculture, de même que sur les nouvelles façons de fournir des services environnementaux bénéfiques pour tous, et sur la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, grâce à la diversification de l'économie rurale.

11. Stratégies d'intégration des économies africaines

Pour affronter la concurrence induite par la régionalisation des échanges dans les blocs régionaux, chaque Etat devrait renforcer la compétitivité de son économie en rationalisant l'affectation des ressources nationales. Il serait question de relever la rentabilité des entreprises par la réduction des coûts de transaction, et en définitive, des charges de leur exploitation (fiscalité, parafiscalité, législation sociale, tensions inflationnistes due à l'instabilité macroéconomique et au déficit des finances publiques, accès au crédit...)

Dans les blocs régionaux, le système économique s'apparente au vol d'oies sauvages migrant en ligne, avec des avantages aérodynamiques : chaque oiseau profite du courant ascendant produit par les ailes de celui qui le précède. Loin de se livrer à une guerre commerciale, les nouveaux pays industrialisés d'Asie ont longtemps bénéficié de la vigueur de la croissance du Japon, qui avait accepté d'être l'oie principale, avant de céder sa place à la Chine depuis une décennie.

En Afrique, les grands pays comme l'Égypte, l'Algérie, l'Éthiopie, le Nigéria, la République Démocratique du Congo, la Tanzanie et la République Sud-Africaine n'auront point de cesse que leurs économies ne soient rigoureusement réformées, afin de jouer le rôle « d'oies de tête » devant enclencher l'essor économique de tous les pays qui coopèrent dans le cadre de différentes communautés économiques régionales. Il leur revient la mission ambitieuse de promouvoir une intégration vertueuse et une augmentation du volume des échanges de biens, de services et de capitaux, à travers l'exploitation optimale de leur potentiel, le transfert technologique, le relèvement de la

productivité générale des facteurs, la saine concurrence, la spécialisation économique, la réalisation des économies d'échelle et la diffusion des effets de la croissance dans les autres pays. (www.cerpec-cooperative.com)

Dans l'absolu, la Zlecaf ne pourra réussir que si elle intègre les économies africaines d'abord à l'échelon de collectivités locales, de provinces, de la nation, de la communauté économique régionale, et enfin, au niveau continental. Lorsqu'on veut traverser une foule, il importe d'aligner les individus qui la composent, dit-on. Tout confirme l'urgence d'édicter les critères de convergence dont l'objectif premier serait d'implanter, dans tous les pays membres, des régimes démocratiques sublimant les libertés individuelles, relevant la moralité publique et édifiant les institutions fondamentales de l'économie de marché.

Sur le plan économique, l'UA matérialiserait l'intégration dans un plan supranational de développement décennal, sous-tendu par la fixation des politiques publiques, des objectifs chiffrés, des moyens, des stratégies (DSRP) et mesures de performance (IDH) à suivre par les plans nationaux, en fonction du potentiel de croissance de différents pays, entraînant la mutation profonde de l'ensemble des structures de production, les complémentarités, les économies d'échelle, l'union monétaire, la protection de l'environnement, le coopératisme ou la maximisation du contenu communautaire, et toutes les autres actions susceptibles de créer le plus de valeur ajoutée à l'échelle continentale.

Six axes de réforme de la gouvernance des Etats parties seraient d'une nécessité impérieuse :

- Assainissement des finances publiques afin d'accroître les ressources destinées au financement des investissements publics ainsi que des dépenses essentielles d'éducation et santé, ou autrement : orthodoxie budgétaire, proscription des dépenses politiques aux fins d'améliorer la qualité de la dépense, adjudication des marchés et contrats, transparence et contrôle citoyen par la publication du compte général du trésor dans le site web du gouvernement, réforme managériale de l'administration publique et de l'administration provinciale, restructuration des entreprises et établissements publics sur le pied du strict équilibre de leur compte d'exploitation, rationalisation des fonds d'investissement abusivement alimentés par la parafiscalité...
- Refonte du régime fiscal (réduction des taux d'imposition, élargissement de l'assiette fiscale, suppression des taxes non rentables et diverses parafiscalités), réhabilitation de la banque centrale et renforcement du système financier national dans le but d'améliorer la compétitivité des entreprises locales et d'attirer les investisseurs, en priorité, les nationaux, les résidents et la diaspora.

- Promotion des entreprises coopératives et mutualistes dans l'objectif de professionnaliser et tonifier la dynamique de la production des secteurs informel et rural, de manière à inciter les populations à opérer rapidement et profondément leur mutation vers la modernité économique. Bien à propos, le droit OHADA apporte une assise managériale à l'intégration régionale, par le biais des actes uniformes édictés et d'un mécanisme original d'immatriculation au fichier national (au plan national), ainsi qu'au fichier régional tenu auprès de la Cour Commune de justice et d'Arbitrage. (Issa-Sayegh J. et alii, 2012)
- Accroissement du revenu national à travers l'exploitation commerciale des ressources naturelles disponibles (eau, produits agricoles, minerais, énergie, carrières, sites touristiques, textiles et artisanat traditionnels...) et la mobilisation optimale des recettes fiscales en vue de l'avènement d'un Etat à la fois commerçant et providence suivant le modèle chinois (avec un sovereign wealth fund et des banques de développement).
- Construction prioritaire, au-delà de la réhabilitation des voies d'exportation des produits de base, d'un véritable « backbone de communication » mettant en concurrence les routes, les voies ferrées, fluviales et aériennes, les pipelines, aqueducs, associant côte à côte les lignes téléphoniques et électriques, la fibre optique, avec l'apport de l'internet et de la téléphonie mobile.
Le réseau national et régional des voies de communication sera la clé de voûte du système qui chapeautera les voies provinciales et locales suivant le cycle hamiltonien. Le gouvernement central et l'Union Africaine aura la charge de l'ossature du système, tandis que les provinces et collectivités locales prendront en charge les bretelles de sortie avec l'appui des organisations associatives et coopératives.
- Libre circulation des personnes et des biens, en renforçant, toutefois, les systèmes nationaux de défense, de protection civile, de migration, d'investigation et de sûreté des routes réservées au trafic international. Cela revient à bannir les discriminations ethniques, à réprimer les tracasseries administratives et policières, à cantonner les forces armées et à contrôler strictement ou emmagasiner les armes à petit calibre.

Il ressort du Rapport 2019 de la CNUCED sur le développement économique en Afrique, que les règles d'origine – qui permettent de déterminer la nationalité d'un produit – pourraient être la clef du succès ou de l'échec de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf). En effet, lesdites règles pourraient changer la donne pour le continent, si elles sont simples, souples, transparentes, favorables aux entreprises et prévisibles. Tout autant que si le coût de l'exportation, les taux de droits appliqués ainsi que les impôts sont réduits à l'effet de développer le commerce agricole interrégional.

12. Commerce agricole interrégional : de l’Afrique centrale, l’Afrique australe et l’Afrique de l’Ouest humide vers le Sahel et les zones arides du Sud.

Depuis les années 70, les interventions des pouvoirs publics sur les prix agricoles freinent l’expansion de l’agriculture beaucoup plus que l’on ne l’avait présumé. Des mesures sectorielles telles que le contrôle des prix, les taxes ou contingents à l’exportation ont fait baisser le rapport entre les prix agricoles et ceux des produits non agricoles (termes de l’échange intérieurs), tandis que la protection industrielle et l’appréciation du taux de change réel, l’invasion des produits importés bon marché et les dons alimentaires ont fait de l’agriculture un secteur moins attrayant que les autres.(Schiff M. et Valdes A., 1995)

En conséquence, l’écart de rendement entre l’Afrique sub-saharienne et le reste du monde est important, en moyenne de l’ordre de plus de deux fois. Le rendement moyen des céréales devrait toutefois augmenter de 16 % entre 2020 et 2029, soit sensiblement au même rythme qu’au cours de la décennie écoulée. Une hausse qui devrait permettre de réduire l’écart mais non de le combler. A titre d’illustration, les rendements de la culture du maïs en 2029 s’élèveront à 2,7 tonnes/hectare en Afrique sub-saharienne contre près de 12 t/ha aux Etats-Unis, tandis que pour le riz, ils atteindraient en moyenne 12,4 t/ha en Australie contre 1,6 t/ha en Afrique.

Outre, l’indisponibilité et la mauvaise qualité des engrais, les rendements sont aussi affectés par le manque d’irrigation, les sécheresses et/ou les invasions de criquets, l’absence d’intégration des producteurs, l’invasion des denrées subventionnées et des dons, la désorganisation des marchés contrôlés par les intermédiaires spéculateurs qui siphonnent les revenus des agriculteurs. Le marché intra-africain, qui pis est, ne représente que 27,5 % des exportations, en comparaison avec 75,9 % en Europe.

Tableau 1 : Exportations des produits agricoles par région et par destination en 2013

N° ORDRE	REGIONS	MONTANTS en milliards de dollars US en 2013	EXPORTATIONS en % en 2013	DESTINATIONS DES EXPORTATIONS	
				ÉCHANGES INTRAREGIONAUX en %	ÉCHANGES HORS RÉGION en %
1	EUROPE	708	40,6	75,9	24,1
2	ASIE	390	22,3	59,1	40,9
3	AMÉRIQUE DU NORD	266	15,3	38,5	61,5
4	AFRIQUE	62	3,5	27,5	72,5
5	MOYEN ORIENT	33	1,9	54,2	45,8
TOTAL		1459	83,6		

Source: Élaboré par l'auteur sur base des données statistiques du World Trade Organization 2014

Sans Zlecaf, la dépendance alimentaire va augmenter dans les dix ans à venir. Malgré quelques disparités selon les pays, en Afrique subsaharienne, les importations de céréales devraient passer de 24 % à 27% de 2014 à 2026. (40 à 48 % pour les poissons) Cette proportion sera moindre pour les grands producteurs comme l’Ethiopie et la Zambie, mais dépassera 40 % pour les plus dépendants comme l’Algérie, l’Egypte, le Mozambique...

D'après Jonathan Brooks, le secteur agricole sur le continent est confronté à un défi crucial : plusieurs pays africains sont touchés par les conséquences du réchauffement climatique, s'ils ne sont pas ravagés par les crises politiques et autres guerres civiles. Autant de menaces qui impactent directement les surfaces cultivées et le rendement des cultures.

Et parallèlement, le rendement à l’hectare devra s’accroître plus vite que le taux de croissance démographique, notamment en Afrique subsaharienne où la population passera de 974 millions à 1.3 milliard d’habitants, soit une progression de 289 millions. (Rapport FAO et OCDE 2017).

La zlecaf devrait contribuer à la définition d’une politique agricole commune, basée sur la promotion des coopératives agricoles et la professionnalisation des agriculteurs et des agents du secteur informel en vue de l’exploitation des chaînes de valeurs, spécialement dans le milieu rural. Le défi sera d’organiser le commerce intra régional des denrées alimentaires, des produits transformés et d’intrants agricoles.

Il sera question de développer les échanges de produits vivriers, de produits transformés et d’intrants entre les pays potentiellement riches de l’Afrique centrale, de

l'Afrique de l'Ouest humide, de l'Afrique australe, d'une part, et les régions arides du Sahel, l'Afrique de l'Est montagneuse ainsi que la bande s'étendant depuis la côte de l'Angola à travers le Botswana et le Lesotho, jusqu'au sud du Mozambique, d'autre part. Le système coopératif pourra accélérer cette réforme des structures socioéconomiques africaines.

13. Système coopératif et stratégies d'intégration économique

Dans le processus d'édification de la Zlecaf, les gouvernants africains se doivent de parier sur l'homme, ou plus précisément, sur les hommes groupés en sociétés coopératives. Bodin n'écrivait-il pas au XVI^e siècle qu'« il n'est de richesse que d'hommes ». Le plan stratégique d'intégration économique devrait être axé sur l'édification, à l'échelon de chaque nation, d'un cadre institutionnel de solidarité et de participation des populations aux activités socioéconomiques, aux fins de promouvoir l'autogestion des ressources nationales.

S'appuyant sur la puissance induite par l'union des forces, les institutions coopératives pourront concourir à fédérer les masses populaires, en vue d'exercer plus d'initiative dans l'amélioration de leur existence, en bannissant les discriminations raciale, tribale, religieuse ou politique. Elles seront, de facto, les forces motrices de la croissance économique et de la diversification de l'économie rurale. Ainsi, ceux qui naguère étaient considérés ensemble comme un facteur du sous-développement, seront outillés pour y apporter des solutions ; ceux qui opposaient la force d'inertie au progrès, seront enclins à opérer une mutation technologique pour devenir des agents de développement. Les villages se transformeront en pôles territoriaux de développement économique, tandis que dans les villes, l'éclosion de la classe moyenne coopérative tirera les nationaux du secteur informel, pour prendre une part active dans les branches les plus rentables de l'économie nationale, jusqu'alors exclusivement contrôlées par les multinationales et les entrepreneurs expatriés.

Dans la plupart des pays africains, particulièrement ceux de l'Afrique subsaharienne, les secteurs productifs se sont effondrés depuis les années 1970, laissant la place à l'économie informelle et souterraine. Quoique dominante, cette forme de l'économie gaspille les rares ressources nationales. Aussi, serait-il urgent de réorganiser dans des unités de production coopératives (économie solidaire et démocratique), les 72% de la population qui mène les activités de survie dans le secteur informel (statistique du BIT).

Dans cette perspective, le secteur agricole, qui domine les campagnes africaines, est appelé à devenir, sous l'impulsion du mouvement coopératif, un pôle dynamique et une source majeure d'emplois et de revenus pour de nombreuses familles rurales. C'est dire à quel point l'instauration des coopératives dans l'agriculture y diversifierait la

production, engendrant ipso facto une augmentation des revenus globaux et individuels. Cette démarche est essentielle à la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté, parmi ceux retenus par la communauté internationale pour le millénaire (ODD).

Les bénéfices pour les autres secteurs économiques sont tellement importants qu'Arthur Lewis affirme que le développement nécessite une mutation agricole préalable, c'est-à-dire une modernisation technique, financière, commerciale et managériale du secteur agricole.

Tout partira du surplus de revenu suscité par l'amélioration du rendement agricole, du fait de la fédération des forces sociales et de la rationalisation de méthodes de production. Ce flux de revenu incitera les agriculteurs bénéficiaires à participer à la fondation des coopératives d'épargne et d'investissement. A leur tour, ces dernières constitueront des fonds commun d'investissement dans l'objectif de participer au capital des entreprises opérant dans les autres sphères de la vie sociale, si elles ne créent pas elles-mêmes, suivant les priorités locales, des coopératives de production, d'habitat, d'énergie, d'eau et assainissement, de santé, d'éducation, du « cantonnement » de routes, de protection civile, du tourisme et des coopératives traitant des activités artistiques et sportives.

C'est précisément en réussissant à déclencher la croissance dans l'agriculture, dans un continent qui a une vocation agricole, que le mouvement coopératif fournira à l'immense majorité des Africains les moyens indispensables à la création et entretien des équipements collectifs, faisant des communautés rurales, des pôles de développement économique.

Par ailleurs, la réforme coopérative des méthodes d'exploitation agricole, mettra fin à toutes les agressions sur l'environnement, plus spécialement, les feux de brousse et la pression des eaux de ruissèlement des habitations sur les routes de desserte agricole.

A travers le mouvement coopératif, les PME et PMI africaines pourront adopter des réformes managériales qui boosteront leur productivité face aux produits étrangers, étant donné la tendance incontournable de mondialisation et d'intégration régionale (CEEAC, COMESA, SADC...).

En ce qui concerne le commerce international, les coopératives africaines pourront, à l'instar de celles du Danemark, rechercher activement les débouchés en Afrique et dans le monde entier. Il sera question de développer les échanges de produits vivriers, de produits transformés et d'intrants entre les pays africains. En destination de l'Occident, les coopératives africaines pourront exploiter la filière prometteuse d'exportation des denrées alimentaires bios.

Dans l'absolu, le système coopératif apportera la solution aux dilemmes institutionnel et culturel africains. D'une part, les structures économiques orientées vers les intérêts de la métropole, ne peuvent sous-tendre un régime démocratique. D'autre part, l'on ne peut appliquer des politiques économiques libérales à des populations qui sont foncièrement communautaires. En Afrique, le développement ne peut être que communautaire, appelant des sociétés coopératives autogérées, performantes, avec recours aux techniques managériales et d'audit modernes. (www.cerpec-cooperative.com)

Dans cette optique, les coopératives locales de crédit et d'investissement pourront se liguer au niveau provincial en une ou plusieurs fédérations coopératives d'investissement, qui deviendront des partenaires de l'Etat (Fonds souverain d'investissement de l'Etat), de la Province (Fonds d'investissement de la province), des partenaires techniques et financiers internationaux, des universités et centres de recherche, ainsi que des Services et établissements publics spécialisés dans les différents secteurs.

Somme toute, la réforme coopérative est une approche tridimensionnelle qui inclut : l'amélioration du système éducatif (vulgarisation des techniques modernes de production et de gestion), la coopération agricole (mutualisation de l'approvisionnement en intrants, modernisation de la production et mise en commun des ventes) et la financiarisation du monde rural (réorganisation du marché financier national pour attirer l'épargne des nationaux et de la diaspora). Elle vise la transformation des collectivités locales en véritables pôles de croissance et du progrès social.

A l'instar des pays d'Asie, les Etats africains doivent améliorer le système éducatif en vue de se doter d'un capital scientifique, permettant de bâtir une économie privilégiant les intérêts nationaux. « L'union fait la force », telle est la devise coopérative et le credo des peuples suisse, israéliens et danois. Ces derniers ont puisé dans la doctrine coopérative les ressources pour instaurer un système d'autogestion de principales branches de leur économie nationale, et développer le savoir-faire scientifique et le courage de surmonter ensemble n'importe quelle difficulté. Particulièrement, les kibboutz israéliens étaient inspirés de la vie des apôtres de Jésus-Christ qui menèrent une existence communautaire, rattachée à la Bible, en guise de leur expression de l'amour de Dieu et du prochain (Actes 4 : 32-35).

14. Conclusion et recommandations

L'Afrique est à la croisée des chemins et doit aujourd'hui prendre le tournant décisif vers son développement socio-économique. Dans sa recherche d'une voie de sortie de la crise exacerbée par la pandémie de COVID-19, elle devrait implémenter la Zlecaf suivant la vision d'une nouvelle société prospère, fondée sur le panafricanisme, le droit et la justice.

Si la mondialisation a ouvert une nouvelle ère qui a permis à l'Asie de rattraper son retard sur le plan économique, grâce à des réformes profondes du système éducatif et à l'adoption des innovations scientifiques et technologiques, l'Afrique subsaharienne semble rester au bord de la route. Engluée dans l'analphabétisme et ne participant que marginalement à la globalisation. (Béchir Ben Yahmed 2016)

En fait, le monde se retrouve devant une quatrième révolution industrielle qui se résume en sept grandes tendances suivantes : intelligence artificielle, robotique, objets connectés, véhicules autonomes, impression 3D, nanotechnologie, biotechnologie... Une ère de formidable croissance économique est en train de s'ouvrir avec la perspective de changement « comme l'humanité n'en a jamais connu auparavant ».

A tout prendre, l'urgence serait de réformer, au niveau de chaque nation, le système éducatif en vue d'accroître, en effectifs et en qualité, la corporation des ingénieurs, informaticiens et experts en sciences de base qui pilotera, dans les provinces et ETD, l'adaptation de la recherche de base aux réalités locales. Ces leaders de proue mèneront la stratégie de vulgarisation de nouvelles techniques d'exploitation des ressources naturelles auprès des populations, afin de les amener à opérer rapidement et profondément les mutations technologiques, en droite ligne de la politique de professionnalisation des agriculteurs et artisans informels. Leur action pourra transformer les villages en véritables pôles de coopération économique qui constitueraient la base de l'intégration au niveau national, régional et continental. (www.economie-developpement.com)

Rachetons le temps car l'avenir est très sombre, s'il faut faire l'exégèse de l'Épître aux Ephésiens 5 : 16. Les élites doivent prendre conscience que l'Afrique subsaharienne doit relever le défi de rattraper son retard économique. D'autant que la pandémie de Covid-19 est en train de bouleverser les chaînes d'approvisionnement internationales, notamment pour les denrées alimentaires et menace d'engendrer une grande famine.

Tirant de cette menace matière à stratégie, les chercheurs africains se doivent de sortir des sentiers battus classiques, en repensant les modèles actuels de développement axé uniquement sur la croissance tirée par les exportations des produits de base.

Dans la décennie à venir, l'économie solidaire dont le coopératisme est l'incarnation, sera vraisemblablement l'un des leviers de la gouvernance. En effet, l'instauration du système coopératif constitue une transition nécessaire à la maturation démocratique, et au cheminement des idées favorables à la redistribution équitable des richesses nationales (croissance universellement partagée).

Dans la foulée des réformes, un grand effort d'éducation populaire sera déployé pour combattre les antivaleurs telles que la corruption, la fraude, le tribalisme et le népotisme, dans l'optique du relèvement de la moralité publique.

Le courant réformiste devra engager tout le peuple, comme par serment, dans un nouveau contrat social puritain, afin que le Continent africain prospère et vive dans la paix. (Pour une vision clairvoyante de la nouvelle donne socioéconomique, se référer à la Bible : Deutéronome 28 : 1- 14 ; 2 Chroniques 15 : 12-15 et Jérémie 11 : 3-5).

Qu'on ne s'y méprenne plus, Jésus-Christ a apporté dans le monde la lumière pour le salut d'un chacun et de tous les peuples. Convaincus par l'évidence, les réformateurs sociaux s'accordent à dire qu'aucun système de gouvernance ne peut assurer le bien-être général, s'il n'adopte, de manière formelle ou non, les vertus transcendantes que sa doctrine sublime (inspiré de l'Évangile selon Jean 3 : 16-21).

Prenant le contre-pied de la conception matérialiste du capitalisme de Karl Marx, le sociologue Max Weber a démontré que les valeurs religieuses pouvaient expliquer l'apparition du capitalisme moderne.

En effet, l'éthique protestante réprouve la jouissance des richesses, la thésaurisation et la dépense ostentatoire, qui ne sont pas des comportements économiques privilégiés. Elle prône, par contre, l'investissement en capital, favorable à la croissance économique.

Le croyant est résolument poussé à adopter une conduite de vie où l'assiduité au travail, de même que son organisation méthodique et ascétique, servent de moyens pour confirmer son salut. Comme jadis le calvinisme encourageait un comportement économique nouveau, marqué par l'élévation d'un ensemble de valeurs, comme le goût de l'épargne, l'abstinence et le refus du luxe, la discipline du travail et la conscience traditionnelle. (Max Weber, *sociologie de la modernité* et aussi dans le dossier : *protestantisme et l'esprit du capitalisme*, 1905).

Afin de sortir de l'ornière des antivaleurs qui constituent la contrainte sociale du sous-développement, la stratégie de bon aloi serait de bâtir, suivant les enseignements de Jésus-Christ, un système fondé sur les valeurs chrétiennes intemporelles. (cf. livre de Psaumes 127 : 1 et Évangile de Jean 8 : 31-32).

Ainsi, les élites africaines pourront se départir de foires d'empoigne, de la gabegie, de la prébende, de l'immobilisme et des pratiques innommables, en se repentant de tous les projets pervers et contre-productifs, aux fins de s'aligner sur la parole de Dieu et le renouvellement de l'intelligence. (À la lumière des Livres de Proverbes 1 : 7 et d'Ésaïe 60 : 9-22).

Cette vérité suscitera l'avènement d'un management clairvoyant, aspirant à la réalisation des œuvres puissantes, susceptibles de booster la croissance et le

développement économique dans les pays africains. D'autant plus que, dans sa phase d'expansion, la nation accédant au cercle des pays émergents, enregistre souvent un boom économique qui ressemble, dans le fond, au courant impétueux venant du ciel comme dans le livre des Actes des Apôtres 2 : 2.

De ce point de vue, il faudrait une révolution morale et spirituelle dans les institutions et dans toutes les nations. L'évangile de Jésus-Christ peut alors constituer la voie royale de sortie de la crise actuelle, en instruisant les peuples à rechercher les valeurs morales et spirituelles qui constituent le code déontologique du développement socio-économique, et la clé de maîtrise de la donne économique (2 Chroniques 7 : 14 et Malachie 3 : 10-18).

Fait à Kinshasa, le 18 janvier 2021.

Albert LUTETE MVUEMBA

Expert Economiste Indépendant
Centre de recherche pour la promotion
de l'économie coopérative.
www.cerpec-coopérative.com